



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mercredi 22 mars 2023

Délibération n° 2023-19

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2023

Date d'affichage électronique de la convocation : 16 mars 2023

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Pascal DIDELET – Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ – Laurence PAGNON - Franck BAULAN – Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT– Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT – David OHANNESSIAN – Charlotte PIERRAT – Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Jean-Marc THIMONIER a donné pouvoir à Pascal DIDELET – Elisabeth SAGE à Laurence PAGNON – Magalie NEVEU à Bertrand GAULÉ – Vincent BRUN à Serge FERRANDEZ - Caroline VITAL à Yoann TRICAULT - Thomas RIGAUD à Julie SABY

Absents :

FINANCES – Autorisation de cession d'un bien mobilier

Vu le CGCT, et notamment l'article L 2122-22 qui prévoit que le Maire peut par délégation du conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.

Vu la délibération n° 2022-022 du 28 mai 2020 portant délégation données au Maire et notamment le 10° l'autorisant à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €

Considérant qu'à delà de 4.600 €, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés,

Considérant l'acquisition d'un nouveau tracteur de marque KUBOTA et la volonté de vendre le tracteur de marque YANMAR dont les services n'ont plus l'utilité.

Considérant la volonté d'un particulier d'acquérir le bien d'occasion au prix de 5.500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 - Abstention : 0 Pour : 19 – Contre : 0

- **approuve** la vente du bien au prix de 5.500 €
- **approuver** la sortie du bien du patrimoine communal
- **donne** mandat au Maire pour la réalisation de toute opération permettant la mise en oeuvre de cette cession

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*